



CODE D'ÉTHIQUE

1.0 Objectif

Le code d'éthique a pour objectif d'énoncer des règles de conduite pour les membres du GRIS ainsi que pour ceux qui vont observer des interventions.

2.0 Définitions

- 2.1 C.A. : conseil d'administration.
- 2.2 Intervention : activité de démystification organisée par le GRIS.
- 2.3 Participant et participante : personne qui assiste à une intervention. (ex. : élèves, étudiants, professeurs, administrateurs, intervenants sociaux, etc.)
- 2.4 Membre du GRIS : une personne physique qui a été admise au GRIS par le C.A. et qui peut être bénévole ou non.
- 2.5 Bénévole : membre du GRIS qui s'implique au sein de l'organisme (comité, intervention, etc.) sans rémunération.
- 2.6 Intervenant et intervenante : membre du GRIS qui a été accrédité par le C.A. pour animer des interventions.
- 2.7 Observateur et observatrice : personne qui assiste à une intervention.
- 2.8 Accompagnateur et accompagnatrice, animateur et animatrice : membre du GRIS qui a été accrédité par le C.A. pour faire de l'accompagnement en jumelage ou pour animer au milieu de vie (selon les services particuliers en vigueur et selon les GRIS).

3.0 Engagements :

3.1 Engagements généraux (applicables à l'ensemble des membres du GRIS) : dans l'exercice de mes fonctions je prends les engagements suivants :

- 3.1.1 Je ne fais aucune discrimination quant à la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle,

l'identité de genre, la diversité sexuelle et je veille à prévenir la discrimination sous toutes ses formes.

3.1.2 Je suis responsable de la qualité et du sérieux des services que j'offre.

3.1.3 Je n'offre que les services pour lesquels je possède les compétences requises.

3.1.4 Si je suis en conflit avec l'un des articles du code d'éthique du GRIS, je m'engage à faire en sorte d'éliminer ce conflit avant de poursuivre mon travail ou à prendre la responsabilité de cesser mon engagement en tant que bénévole.

3.1.5 Je ne parle pas publiquement au nom du GRIS ni n'engage la responsabilité de celui-ci sans l'autorisation explicite des instances décisionnelles de l'organisme. Si le CA ou la direction générale m'autorise à parler publiquement au nom de l'organisme, je respecte la procédure de relation avec les médias.

3.1.6 Je réfère les participants et participantes aux ressources pertinentes afin qu'ils puissent obtenir l'aide et le soutien appropriés lorsque la situation le requiert.

3.1.7 Je m'engage à respecter la nature confidentielle de toute information dont j'aurai eu connaissance dans le cadre de mes activités au sein de l'organisme.

3.2 Engagements de l'intervenant et de l'intervenante, de l'observateur et de l'observatrice, de l'accompagnateur et de l'accompagnatrice, de l'animateur et de l'animatrice :

3.2.1 Je ne porte pas de jugement sur le vécu de mon co-intervenant/ma co-intervenante même si cela me choque. Je ne le/la critique pas pour ses opinions ni ses croyances.

3.2.2 Je respecte mon co-intervenant/ma co-intervenante et ce avant, durant et après l'intervention.

3.2.3 Je ne réponds pas à des questions théoriques spécifiques et je n'utilise pas de statistiques ou de proportions dans mes réponses.

Exemples : 10 % des personnes sont homosexuelles ou la majorité des personnes qui ont le sida à Montréal sont des hommes gais.

Nota : Le but des interventions du GRIS est de démystifier l'homosexualité et la bisexualité selon le vécu personnel des bénévoles accrédités à l'un ou l'autre des services et non selon différentes théories ou statistiques.

3.2.4 Je m'abstiens de toute obscénité, toute parole ou toute réflexion provenant d'un humour blessant ou déplacé.

Exemple : je ne fais pas de blagues ridiculisant les blondes, les juifs, les drag queens, etc.

3.2.5 Je ne fixe pas, ne dévisage pas, ne drague pas un participant ou une participante, que ce soit pendant ou après une intervention.

Exemple : Je balaie la classe du regard. Je ne donne pas de rendez-vous privé à une participante ou un participant après une intervention.

3.2.6 Je ne diffuse pas d'informations concernant la vie privée de personnalités publiques si celles-ci n'ont pas été révélées publiquement par les personnes concernées.

Exemple : je ne parle pas de la prétendue homosexualité d'une personnalité connue parce que je l'ai vue dans un bar gai, à moins que cette dernière l'ait dit publiquement.

3.2.7 Je peux exprimer mon opinion ou mes préférences même si elles diffèrent de celles de mon co-intervenant ou de ma co-intervenante, sans toutefois soutenir que les miennes sont meilleures ou supérieures.

Exemple : si mon co-intervenant est en couple ouvert, je peux dire : «Au contraire de mon co-intervenant, je ne vis pas en couple ouvert et ne serais pas à l'aise de le faire, mais je comprends que ce type de relation puisse convenir à d'autres couples.»

3.2.8 Si on me désigne pour faire une intervention au nom du GRIS, je ne perçois aucune rémunération. Si une rémunération est offerte, je la remets à la permanence du GRIS.

3.2.9 Lors de la cueillette des questionnaires, je respecte leur confidentialité. En aucun cas je ne manipule ni ne consulte les questionnaires en présence des participants et participantes, incluant les personnes responsables du groupe.

Exemple : le bilan et la lecture des questionnaires doit se faire à l'abri du regard des élèves et du professeur, soit dans un local fermé ou à distance de l'établissement.

Également, dans le cadre des services individuels en vigueur selon les GRIS, je ne répète pas ou ne diffuse pas ce que toute personne a pu révéler sur son vécu ou ses expériences. Je ne le fais qu'après du personnel de la permanence quand cela est nécessaire.

3.2.10 En dehors des rencontres individuelles ou en groupe prévues dans le cadre des services pour lesquels je suis accrédité, je comprends que je ne peux établir toute forme de lien avec les personnes faisant affaire avec le GRIS.

Exemple : remettre à un participant/une participante mes coordonnées Facebook, mon courriel, mon numéro de téléphone, le/la raccompagner avec ma voiture après une soirée au milieu jeunesse, lui prêter des objets personnels, lui vendre mon vélo, mon Ipod.

3.3 Engagements des membres de l'équipe de recherche

3.3.1 Je m'engage à respecter l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (2010) préparé par les trois Conseils de recherches du Canada (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Institut de recherche en santé du Canada).

3.3.2 Je m'engage à ne dévoiler aucune donnée ni aucun résultat de recherches à l'extérieur de l'organisme sans l'autorisation préalable du C.A.

Nom (lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date: